

PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 29 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU (Dordogne) s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur BOUSQUET Jean, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. BOUSQUET – Mme LIARSOU - M. VERGNE – Mme MALARD – M. GAUTHIER – Mme VIEIRA - M. BEAUDRY – Mme DUPUY – M. MONTEIL - M. LAROUQUIE – M. VEYSSET – M. DAUX – Mme MANIERE – Mme DEBAT-BOUYSSOU - Mme DE CASTRO OLIVEIRA – Mme PORTE - M. CHAVEROCHE – Mme DAUBISSE - M. GAUTHIER – M. BOUSQUET – Mme OVAGUIMIAN – M. VALADE



ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. DELMON	Pouvoir à M. BOUSQUET J
Mme VERDIER	Pouvoir à Mme LIARSOU
Mme FAYE	Pouvoir à M. MONTEIL
M. JAUBERT	Pouvoir à Mme DUPUY
Mme BAMBOU-DUFOUR	Pouvoir à M. BEAUDRY
Mme ANGLARD	Pouvoir à M. VALADE



ABSENTS :

M. KOUCHA



Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du 10 JUILLET 2020.

Le compte rendu de la séance du 10 JUILLET 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame DAUBISSE Coralie est désignée secrétaire de séance par 26 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

▪ **2020-83 SERVICE EAU**

SECTION FONCTIONNEMENT

1. Dépenses	37 862,14 €
2. Recettes	114 761,09 €

Soit un excédent de 76 898,95 €

SECTION INVESTISSEMENT

1. Dépenses	703 751,36 €
2. Recettes	691 518,60 €

Soit un déficit de - 12 232,76 €

▪ **2019-84 SERVICE POLE DES SERVICES PUBLICS**

SECTION FONCTIONNEMENT

1. Dépenses	81 568,45 €
2. Recettes	129 154,59 €

Soit un excédent de 47 586,14 €

SECTION INVESTISSEMENT

1. Dépenses	119 154,28 €
2. Recettes	41 540,41 €

Soit un déficit de - 77 613,87 €

▪ **2020-85 SERVICE CINEMA**

SECTION FONCTIONNEMENT

1. Dépenses	234 869,76 €
2. Recettes	228 663,57 €

Soit un déficit de - 6 206,19 €

SECTION INVESTISSEMENT

1. Dépenses	167 032,34 €
2. Recettes	66 077,23 €

Soit un déficit de - 100 955,11 €

▪ **2020-86 SERVICE JARDINS**

SECTION FONCTIONNEMENT

1. Dépenses	397 983,78 €
2. Recettes	213 432,23 €

Soit un déficit de - 184 551,55 €

SECTION INVESTISSEMENT

1. Dépenses	155 392,05 €
2. Recettes	93 178,54 €

Soit un déficit de - 62 213,51 €

▪ **2019-87 SERVICE LOTISSEMENT LA MORELIE**

SECTION FONCTIONNEMENT

1. Dépenses	93 997,86 €
2. Recettes	93 997,86 €

Soit un excédent de 0 €

SECTION INVESTISSEMENT

1. Dépenses	93 997,86 €
2. Recettes	52 059,00 €

Soit un déficit de - 41 938,86 €

▪ **2019-88 SERVICE VILLE**

SECTION FONCTIONNEMENT

1. Dépenses	7 654 178,29 €
2. Recettes	10 323 695,41 €

Soit un excédent de 2 669 517,12 €

SECTION INVESTISSEMENT

1. Dépenses	7 788 939,85 €
2. Recettes	5 425 516,60 €

Soit un déficit de - 2 363 423,25 €

- le Compte Administratif 2019 du Service de l'Eau est adopté à l'unanimité
- le Compte Administratif 2019 du Service Pôle des Services Publics est adopté à l'unanimité
- le Compte Administratif 2019 du Service Cinéma est adopté à l'unanimité
- le Compte Administratif 2019 du Service Jardins est adopté à l'unanimité
- le Compte Administratif 2019 du Service Lotissement la Morélie est adopté à l'unanimité
- le Compte Administratif 2019 de la Ville est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée les Comptes de Gestion 2019 de Monsieur le Trésorier, pour les Services Eau, Cinéma, Jardins, Pôle des Services Publics, Ville :

- le Compte de Gestion 2019 du Service de l'Eau est adopté à l'unanimité
- le Compte de Gestion 2019 du Service Cinéma est adopté à l'unanimité
- le Compte de Gestion 2019 du Service Jardins est adopté à l'unanimité
- le Compte de Gestion 2019 du Service Pôle des Services Publics est adopté à l'unanimité
- le Compte de Gestion 2019 du Lotissement de la Morélie est adopté à l'unanimité
- le Compte de Gestion 2019 de la Ville est adopté à l'unanimité

2020-89 Budget Annexe Eau. Affectation de résultat 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat dégagé sur le budget Eau à l'issue de la gestion 2019 s'élève à : 76 898,95 €.

En conséquence et après examen par la Commission des Finances dans sa séance du 27 Juillet 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'affecter :

- au compte 002 « Excédent de fonctionnement » de la section de fonctionnement 2020 à hauteur de 64 666,19 €,

- et, au compte 1068 « Réserves » de la section d'investissement 2020, à hauteur de 12 232,76 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Décide de l'affecter comme indiqué ci-dessus.

2020-90 Budget Annexe Cinéma. Affectation de résultat 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat dégagé sur le budget Cinéma à l'issue de la gestion 2019 s'élève à : - 6 206,19 €.

En conséquence et après examen par la Commission des Finances dans sa séance du 27 juillet 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'affecter au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Décide de l'affecter comme indiqué ci-dessus.

2020-91 Budget Annexe Jardins. Affectation de résultat 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat dégagé sur le budget Jardins à l'issue de la gestion 2019 s'élève à : - 184 551,55 €.

En conséquence et après examen par la Commission des Finances dans sa séance du 27 juillet 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'affecter au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Décide de l'affecter comme indiqué ci-dessus.

2020-92 Budget Annexe Pôle des Services Publics. Affectation de résultat 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat dégagé sur le budget Pôle des Services Publics à l'issue de la gestion 2019 s'élève à : 47 586,14 €.

En conséquence et après examen par la Commission des Finances dans sa séance du 27 juillet 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'affecter au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Décide de l'affecter comme indiqué ci-dessus.

2020-93 Budget Principal. Affectation de résultat 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat dégagé sur le budget principal à l'issue de la gestion 2019 s'élève à : 2 M 669 517,12 €.

En conséquence et après examen par la Commission des Finances dans sa séance du 27 juillet 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'affecter :

- au compte de recettes 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement 2020 à hauteur de 300 000 €,

- et, au compte de recettes 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement 2020, à hauteur de 2 M 369 517,12 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Décide de l'affecter comme indiqué ci-dessus.

Après examen par la Commission des Finances dans sa séance du 27 juillet 2020,

1) **Association « Amicale Laïque » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 28 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de 17 000 €.

2) **Association « Centre Culturel » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, Mesdames Malard, Porte, Anglard, Mrs Monteil, Jaubert et Valade ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 22 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de 160 000 € et 16 000 € pour les « Mercredis du bassin ».

3) **Association « Comité des Fêtes » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 28 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de 10 500 €.

4) **Association « Comité des Œuvres Sociales de la Mairie » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 28 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de 36 000 €.

5) **Association « Cristal FM » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, Mesdames Malard, Verdier, Vieira et Porte ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 24 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de : 9 500 €.

6) **Association « Espace Economie Emploi » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, Monsieur le Maire, Mesdames Verdier, Dupuy, Anglard et Mrs Gauthier F, Bousquet D et Valade ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 21 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de : 3 000 €.

7) **Association « Temps Jeunes » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 28 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de 15 000 €.

8) **Association « Terrassonnais Info » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, Monsieur Gauthier F et Madame Maniere ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 26 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de : 1 500 €.

9) **Association « Comité de Jumelage » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, Madame Malard et Mr Daux ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 26 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de : 4 000 €.

10) **Association « Union Sportive Amicale de Terrasson (USAT) » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 28 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de 10 000 €.

11) **Association « USCT Rugby » : Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, alloue par 28 Voix POUR à l'association susvisée une subvention de 20 000 €.

ASSOCIATIONS	2020
Amicale Laïque	17 000 €
Centre culturel	160 000 €
Centre culturel : Mercredis du bassin	16 000 €
Comité des Fêtes	10 500 €
COS de la Mairie	36 000 €
Cristal FM	9 500 €
Espace Economie Emploi	3 000 €
Temps Jeunes	15 000 €
Terrassonnais Info	1 500 €
Comité de jumelage	4 000 €
USAT	10 000 €
USCT Rugby	20 000 €
Total :	302 500 €

Après quoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, arrête les subventions 2020 comme indiqué dans le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	2020
ACPG-CATM	100 €
ADIL	500 €
Aïkido	800 €
Alzheimer Dordogne	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers	2 000 €
ANACR	100 €
APICEMH Association pour l'initiation et la pratique culturelle des enfants en milieu hospitalier	300 €
Bi-cross	1 300 €
Carpe Terrassonnaise	1 200 €
Comice agricole cantonal	1 200 €
Coopérative Collège Jules Ferry	750 €
Coopérative scol. gr.primaire. J.Prévert	6 000 €
Croix rouge Française	500 €
CUCICO Atelier Cirque	2 500 €
Demain Ailleurs	2 400 €
Donneurs de sang	400 €
Ecole maternelle Maleu	500 €
Ecole maternelle Rive Gauche	400 €
Ecole maternelle S. Lacore	400 €

Ensemble vocal de Terrasson	1 600 €
FCPE Parents d'élèves	200 €
Fils des Morts pour la France	100 €
FNACA	100 €
FNATH Mutilés du Travail et handicapés	260 €
Hand-Ball Vallée Vézère	400 €
Harmonie La Concorde Terrassonnaise	9 000 €
La Distillerie	1 000 €
La Fureur de Vivre	500 €
La Chamade	2 000 €
La Marzelle	2 000 €
La Roche Libère en éveil	500 €
Les Bras KaC	400 €
Les Colombes Terrassonnaises	200 €
Les Roses Bleues en folie	500 €
Ligue Départementale contre le cancer	150 €
Music Envie	550 €
Parents d'élèves indépendants	200 €
Passeurs de mémoire – Jeep Club	1 500 €
Prévention routière	200 €
Restos du Cœur	400 €

Secours Catholique	250 €
Secours Populaire Français	250 €
Société de chasse	1 000 €
Sport collège Jules Ferry	1 000 €
Sport Lycée St Exupéry	820 €
Tennis Club	3 000 €
Tennis de Table	4 000 €
Travelling	1 500 €
UDAF Dordogne	350 €
Un Bouquet de Commerces – Asso commerçants	4 500 €
US Portugais Terrasson	4 000 €
UST Pétanque	1 200 €
Viva Cité	1 500 €
VMEH Visite Malades en Etabl. Hospitaliers	100 €
Total :	66 880 €

2020-95 Budget 2020 – Service Eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, VOTE le budget de l'exercice 2020 du Service « Eau » comme suit :

INTITULE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPENSES	
Dépenses de Fonctionnement	117 128,19 €
Dépenses d'Investissement	750 202,19 €
RECETTES	
Recettes de Fonctionnement	117 128,19 €
Recettes d'Investissement	750 202,19 €

2020-96 Budget 2020 – Service Cinéma

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, VOTE le budget de l'exercice 2020 du Service « Cinéma » comme suit :

INTITULE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPENSES	
Dépenses de Fonctionnement	300 507,30 €
Dépenses d'Investissement	124 013,11 €
RECETTES	
Recettes de Fonctionnement	300 507,30 €
Recettes d'Investissement	124 013,11 €

2020-97 Budget 2020 – Service Jardins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 Voix POUR Et 3 ABSTENTIONS, VOTE le budget de l'exercice 2020 du Service « Jardins » comme suit :

INTITULE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPENSES	
Dépenses de Fonctionnement	763 612,06 €
Dépenses d'Investissement	234 213,51 €
RECETTES	
Recettes de Fonctionnement	763 612,06 €
Recettes d'Investissement	234 213,51 €

2020-98 Budget 2020 – Service Pôle des Services Publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, VOTE le budget de l'exercice 2020 du Service « Pôle des Services Publics » comme suit :

INTITULE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPENSES	
Dépenses de Fonctionnement	164 855,73 €
Dépenses d'Investissement	135 110,87 €
RECETTES	
Recettes de Fonctionnement	164 855,73 €
Recettes d'Investissement	135 110,87 €

2020-99 Budget 2020 – Service La Morélie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, VOTE le budget de l'exercice 2020 du Service « La Morélie » comme suit :

INTITULE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPENSES	
Dépenses de Fonctionnement	187 715,37 €
Dépenses d'Investissement	186 155,37 €
RECETTES	
Recettes de Fonctionnement	187 715,37 €
Recettes d'Investissement	186 155,37 €

2020-100 Budget 2020 – Service Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 Voix POUR Et 5 ABSTENTIONS, VOTE le budget de l'exercice 2020 du Service « Ville » comme suit :

INTITULE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPENSES	
Dépenses de Fonctionnement	9 809 335,00 €
Dépenses d'Investissement	7 803 287,12 €
RECETTES	
Recettes de Fonctionnement	9 809 335,00 €
Recettes d'Investissement	7 803 287,12 €

2020-101 Transformation de poste

Vu la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de la Loi n°84-53 susvisée,

Vu le tableau des effectifs approuvé par délibération du Conseil Municipal de Terrasson-Lavilledieu n° 2019-74 du 10 Juillet 2019,

Considérant que : Conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les ajustements rendus nécessaires par l'évolution des services,

Monsieur le Maire propose de créer le poste suivant au 1^{er} Septembre 2020 :

BUDGET VILLE

1 poste d'adjoint d'animation	Temps complet
-------------------------------	---------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve la création de poste ci-dessus.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

2020-102 Désignation des délégués communaux à l'Assemblée Générale du Pays du Périgord Noir

Vu l'article 7 des statuts du Pays du Périgord Noir qui prévoit que le Maire de Terrasson siège au Pays,

Vu l'article 8 des statuts du Pays du Périgord Noir qui prévoit que la Commune de Terrasson désigne 2 membres pour siéger à l'assemblée générale,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants à l'assemblée générale du Pays du Périgord Noir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Désigne Mesdames Verdier et Dupuy déléguées à l'assemblée générale du Pays du Périgord Noir.

2020-103 Appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : « Plan de mesure incitative pour l'eau – Réhabilitation et création de réservoirs » Réhabilitation de la Pagésie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du plan de mesures incitatives pour l'eau, l'agence de l'eau Adour-Garonne mobilise un programme d'aide important pour renforcer le volet économie d'eau de son programme, avec pour objectif de contribuer à dynamiser les investissements de réduction des fuites d'eau sur les réseaux d'eau potable en intervenant sur les réservoirs.

Il précise que cet appel à projets (AAP) participe à la solidarité territoriale vers les zones les plus fragiles ainsi qu'à l'atteinte du bon état des eaux et des objectifs des assises de l'eau.

Il indique que le dossier de demande d'aide associé devra être transmis à l'Agence de l'Eau avant le 31 octobre 2020.

Il fait part du contenu du dossier technique tel que défini par le Bureau d'Etudes SOCAMA qui concerne la réhabilitation du réservoir de la Pagésie et indique que le coût total HT de l'opération s'élève à **290 000,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve le dossier technique tel que défini par le Bureau d'études SOCAMA et décide de sa réalisation.

Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

- Subventions de l'Agence de l'Eau (30 %) 87 000,00 € HT
- Emprunts, fonds libres 203 000,00 € HT

Sollicite l'attribution des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

D'une manière générale, autorise le Maire à effectuer toutes démarches, signer le marché de travaux associé, tous documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de l'opération (recherches de subventions, signature des dossiers techniques, négociations...).

2020-104 Dénomination de voie

Suite à la délibération n° 2020-98 en date du 27 novembre 2019 relative à la dénomination des voies de la Commune de Terrasson-Lavilledieu, il apparaît que la dénomination « route des Chasseurs » ne convient pas à un certain nombre de riverains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renommer cette voie « route du Moulin de Bouch ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve de renommer la « route des chasseurs » « route du Moulin de Bouch ».

Acte les voies libellées comme suit :

Allée de la Combe de Tranche
Allée des Chênes
Allée des Coquelicots
Allée des Escures au Bos
Allée des Jonquilles
Allée des Légendes
Allée des Noyers
Allée des Pêcheurs
Allée du Four à Pain
Allée Du Moulin
Allée Fernand Pécon
Allée Jacques Lucien Monod
Allée Jean Dausset
Allée Jean Mallet
Allée Léopold
Allée Pas Bruzat
Avenue Charles de Gaulle
Avenue des Jardins
Avenue du Docteur Dupart
Avenue Gambetta
Avenue Jean Jaurès
Avenue Jules Ferry
Avenue Léo Lagrange
Avenue Louis Pasteur
Avenue Pierre Brossolette
Avenue Robert Faure
Avenue Victor Hugo
Carrefour Économique du Terrassonnais

Chemin de la Barrière
Chemin des Pâquerettes
Chemin des Vignes
Escalier du Charreiroux
Impasse Charpenet Haut
Impasse de la Rivière
Impasse de l'Arpent de Terre
Impasse de l'Épine Vinette
Impasse des Abeilles
Impasse des Chalets
Impasse des Épis
Impasse des Haies Vives
Impasse des Oiseaux
Impasse des Pommiers
Impasse des Rossignols
Impasse des Séquoias
Impasse des Soudes-Ouest
Impasse des Truffières
Impasse de Tuillières
Impasse du Caillou Blanc
Impasse du Chemin de Fer
Impasse du Cormier
Impasse du Coteau
Impasse du Lavoir
Impasse du Point d'Eau
Impasse du Stade Annexe
Impasse Émile Praudel
Impasse Henri Bergson

Impasse Jean Moulin
Impasse Jules Ferry
Impasse Le Grand Sillon
Impasse Louis Pasteur
Impasse Maurice Ravel
Impasse Pierre Gilles de Gennes
Impasse Robert Flécheux
Place de Guingois
Place de L'Abbaye
Place de la Libération
Place de la Marzelle
Place des Lauriers Roses
Place des Lilas
Place des Martyrs
Place du 19 Mars 1962
Place du Conventionnel Bouquier
Place du Foirail
Place Gérard de Nerval
Place Marcel Paul
Place Saint-Roch
Place Yvon Delbos
Quai du 14 Juillet
Route André Pelégy
Route Claude Michelet
Route de Gibardel
Route de la Borie Haute
Route de la Cave
Route de Lachèze

Route de la Fontaine Saint-Julien

Route de la Maison du Diable

Route de la Roseraie

Route de la Rozadie

Route de la Terre des Vialhe

Route de L'Axe des Vents

Route de Mayjonade

Route de Montignabou

Route de Néguirat

Route des Blondes d'Aquitaine

Route des Bois Enchantés

Route du Moulin de Bouch

Route des Châtaigniers

Route des Chesnaies

Route des Combes

Route des Crêtes

Route des Engoulevents

Route des Étangs

Route des Figuiers

Route des Fours à Chaux

Route des Grainetiers

Route des Grives aux Loups

Route des Guets

Route des Landes

Route des Limousines

Route des Maraîchers

Route des Mûriers

Route des Palombières

Route des Pâturages
Route des Perspectives
Route des Plateaux
Route des Potagers
Route des Prés
Route des Pruniers
Route des Tournesols
Route de Villac
Route du Bois Sacré
Route du Château
Route du Manoir
Route du Miel
Route du Périgord
Route du Pont de l'Elle
Route du Tunnel Végétal
Route Gabriel Gauthier
Route Guy Langlerie Chose
Route Jean Aymard
Route Jean de Souillac
Route Marius Cayre-Castel
Route Plein-Sud
Route René Leduc
Route Roche Flamme
Rue Albert Camus
Rue Alfred de Vigny
Rue Alphonse Daudet
Rue Alphonse de Lamartine
Rue Anatole France

Rue André Ampère

Rue André Citroën

Rue André Delmas

Rue André Gide

Rue André Le Nôtre

Rue Antoine de Lavoisier

Rue Antoine de Saint-Exupéry

Rue Aristide Briand

Rue Auguste Lumière

Rue Basse

Rue Bombe-Cul

Rue Claude Debussy

Rue de Charpenet

Rue de la Barre

Rue de la Boétie

Rue de l'Abondance

Rue de la Halle

Rue de la Liberté

Rue de la Marzelle

Rue de la Mosaïque

Rue de la Nicle

Rue de la République

Rue de la Source

Rue de la Traverse

Rue de l'Église

Rue de l'Industrie

Rue des Artisans

Rue des Bleuets

Rue des Camélias
Rue des Escures
Rue des Fontaines
Rue des Magnolias
Rue des Passades
Rue des Plantes
Rue des Rouffiats
Rue Docteur Raoul Daux
Rue du 11 Novembre
Rue du 8 Mai
Rue du Bourriquet
Rue du Caillou Blanc
Rue du Canton
Rue du Couvent
Rue du Docteur Lombard
Rue du Docteur Roux
Rue du Docteur Schweitzer
Rue du Général Gouverneur Cournarie
Rue du Malpas
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
Rue du Maréchal Leclerc
Rue du Patrimoine
Rue du Professeur Calmette
Rue du Professeur Guerin
Rue du Ruisseau
Rue Edmond Rostand
Rue Edouard Herriot
Rue Ernest Renan

Rue Eugène Leroy
Rue Fénelon
Rue François Arago
Rue François Mauriac
Rue Gabriel Péri
Rue Gaston Sarnel
Rue Georges Charpak
Rue Georges Clémenceau
Rue Guy Moquet
Rue Haute
Rue Hector Berlioz
Rue Honoré de Balzac
Rue Jean-Baptiste Say
Rue Jean Macé
Rue Jean Moulin
Rue Jeanne Solacroup
Rue Jean Rouby
Rue Joubert
Rue Jules Guesde
Rue Julien Balimon
Rue Léon Blum
Rue Léon Jouhaux
Rue Louis Blanc
Rue Maleville
Rue Marcel Dassault
Rue Marcel Legendre
Rue Marcel Michel
Rue Marcel Pagnol

Rue Marcel Proust
Rue Margontier
Rue Maryse Bastié
Rue Maurice Allais
Rue Maurice Opinel
Rue Maurice Ravel
Rue Max Tourailles
Rue Michel Montaigne
Rue Montesquieu
Rue Notre-Dame-du-Mouret
Rue Paul Bert
Rue Paul Painlevé
Rue Pierre Benoit
Rue Pierre et Marie Curie
Rue Pierre Proudhon
Rue Pierre Semard
Rue Rastignac
Rue Raymond Pestourie
Rue René Cassin
Rue Roger Martin du Gard
Rue Roger Pomarel
Rue Sol de Boyer
Espace Georges Labarthe
Espace Jean Boutot
Rue du Bigassou
Place de la Vergne
Espace Charles de Gaulle
Rue des Gabariers

Rue Marcel Michelin

Espace Jean Rouby

Allée des Marguerites

Escalier Bombe-Cul

Place Voltaire

2020-105 Rapport du délégataire 2019 : Eau potable

Dans le cadre des dispositions de l'article 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport du délégataire du service public d'alimentation en Eau potable concernant l'exercice 2019, transmis à la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que celui-ci reste à la disposition de ceux qui le souhaitent au service technique de la Mairie.

Le Conseil Municipal,

Prend acte de cette communication.



Monsieur le Maire clôt la séance, remercie l'ensemble des Conseillers Municipaux de leur attention.

